

## COMMUNE DE SAINTE EANNE

CONSEIL MUNICIPAL du 09 mars 2026

### Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six le neuf mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Eanne, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur AUZURET Patrice, Maire, suite à la convocation en date du trois mars deux mille vingt-six.

Etaient présents :

Patrice AUZURET, Maire

HU Johanny, BARICAULT Jean-Claude (arrivé à 20h25), BERNARD Charlotte, adjoints

BORDIER Thierry (arrivé à 20h30), CLERET DE LANGAVANT Hilaire (arrivé à 20h30), DURAND Pierre-Jacques, PAIN Marie-Noëlle, MAZIN Jean-Marc, RUBIO Jean-Louis, SUIRE Hubert, TROUVÉ Fabienne

Absente : AUDEBRAND Pierrette

Secrétaire de séance : MAZIN Jean-Marc

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 26 janvier 2026. Aucune observation n'est formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité. Mrs BARICAULT, BORDIER et CLERET DE LANGAVANT n'ont pas pris part au vote de la délibération n°1.

- Correction de la délibération sur la dénomination des voies communales
- Approbation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la commune
- Affectation des résultats
- Ouverture de crédits avant le vote du budget commune 2026
- Information (Tableau des permanences du bureau de vote des élections municipales)

### CORRECTION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA DÉNOMINATION DES VOIES COMMUNALES

(Délibération n°1 du 09 mars 2026)

Suite à une remarque d'un administré qui a régulièrement des soucis avec la poste ou des transporteurs et après vérification, il convient de reprendre la délibération n°3 du 11 avril 2017. En effet, lors de la dénomination des voies communales, il a été noté sur la délibération « rue de la Jacquilinière » alors que cette voie communale a été nommée « rue de la Jacquelinère ».

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider cette correction et de transmettre cette nouvelle délibération au service des impôts.

### APPROBATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Ajourné.

## AFFECTATION DES RÉSULTATS

Ajourné.

## OUVERTURE DE CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNE 2026

Ajourné.

## INFORMATIONS DIVERSES

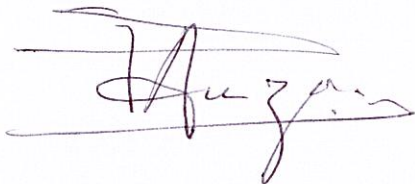
### \*Tableau des permanences du bureau des élections :

Lecture du tableau aux élus. Sur ce tableau de permanence apparaît certains conseillers sortants ainsi que des candidats de chaque liste. Certains conseillers sont surpris de ne pas avoir leur nom de noter. Une liste précise laisser la préférence aux conseillers sortants. Un nouveau tableau sera établi et transmis aux élus et aux candidats de chaque liste.

- Prochain conseil municipal : le 20 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,  
Patrice AUZURET



Le Secrétaire,  
Jean-Marc MAZIN

